



Paris, le 11 mars 2013

Réunion d'échange sur l'avancement du déploiement des SIDSIC du 6 mars 2013

Décollage en cours...rythme de croisière pas encore au programme !

S'inscrivant dans un dispositif de suivi spécifique mis en place en 2012 à la demande des organisations syndicales, cette réunion avait pour but de faire le point sur l'avancement du déploiement des SIDSIC, en particulier après lancement de la « vague 3 ».

Avancement des différentes vagues: où en est-on?
(pour accéder au document présenté en séance : [cliquez ici](#))

A ce jour : 90 SIDSIC sont créés sur les 96 prévus à l'issue de la « vague 4 » portant sur l'Ile-de-France (vague restant à lancer en intégrant les difficultés de certains départements de grande couronne) et 81 chefs de services sont nommés dans le cadre des 2 premières vagues... mais 70 départements seulement ont fait remonter la liste définitive des agents.

La situation tendue de la Région Bretagne est soulignée par les organisations syndicales. La DISIC s'engage à y porter une attention particulière (priorité affichée par DISIC pour le 2ème trimestre).

La DISIC a mis en place un dispositif de suivi basé sur la mesure d'un « degré de maturité » initialement expérimenté sur la vague 1. Sur la base de l'analyse des 59 réponses adressées, la DISIC a identifié 3 volets nécessitant un appui national : qualité de service/gouvernance/convergence.

Concernant ce dernier item, plusieurs chantiers ont été lancés :

- expérimentation de la généralisation de CASPER (outil de suivi du temps de travail en préfecture et en DDI...ne faisant pas l'unanimité !). Cette expérimentation s'effectuera dans le Haut-Rhin avec au final un outil affiché comme devant répondre aux attentes des DDI,
- mise en place d'un outil d'inventaire et de gestion du parc (cible avril 2013),
- migration vers un antivirus unique (déploiement à partir de mars 2013 – retardé pour les DDPP et DDCSPP),
- expérimentation de la virtualisation des postes de travail dans la DDT de la Loire,
- marché unique de téléphonie fixe (cible janvier 2014),
- réflexion sur la fédération des annuaires (mise en place avant la fin de déploiement du RIE),
- unification des systèmes de messagerie (avant la fin de la mise en place du RIE).

Ces différents chantiers s'inscrivent globalement en parallèle à la mise en place du RIE (réseau interministériel de l'État), sur lequel seront progressivement raccordés les sites territoriaux du périmètre Réate à partir de septembre 2013. Un SCN dédié à son déploiement et sa gestion a été créé. Une vision plus claire du déploiement du RIE devrait pouvoir être communiquée à partir du mois prochain.

FO a indiqué que la réussite de la mise en place des SIDSIC ne saurait être mesurée à ce stade au travers des seuls « degrés de maturité », mais dans la durée au delà de la période de mise en place des nouveaux services. Et ce en intégrant le retour « utilisateurs ». Sur ce dernier sujet, la DISIC doit lancer un baromètre de satisfaction (d'ici l'été).

Enfin, au vu de l'impact du sujet RIE pour l'ensemble des agents de l'État et informaticiens, quels que soient leurs services, FO a demandé que ce sujet fasse l'objet d'une présentation dans les CT ministériels et permette ainsi d'avoir des informations sur les chantiers stratégiques en cours.

En matière d'accompagnement des chefs de SIDSIC, 7 sessions de formation au bénéfice de 79 participants ont été organisées.

FO a rappelé sa demande que les formations intègrent un volet relatif à la connaissance des principes de gestion des différents profils de personnels issus des DDI, afin de ne pas entraîner de distorsion en terme de déroulement de carrière ni une « double peine » au delà de l'éloignement de leur centre de gestion.

Et les agents dans tout cela ?

Constant dans ses positions et revendications, FORCE OUVRIERE a rappelé au cours des débats ses demandes formulées précédemment, [y compris au travers de son courrier au premier ministre du 4 juin dernier](#), dont la prise en compte conditionne la réussite (ou tout du moins le non-échec) de la mise en place des SIDSIC, et par là même le maintien d'une compétence précieuse au sein des services de l'Etat:

¶ **La possibilité pour les agents de disposer d'une lisibilité sur leur dimensionnement à terme** et la pérennité du portage budgétaire de leur poste. **FO demande la production d'un bilan précis entre le 1er janvier 2011 et la mise en place des SIDSIC.**

A ce sujet, doit-on voir un lien avec le constat, dans bon nombre de départements, que la prise des arrêtés d'affectation prennent un retard certain. Et ceci de façon in-homogène suivant les ministères ?

Les agents issus des DDI se sentent sur la sellette, supposés alimenter des sur-effectifs de contribution ministérielle dont les bases de calculs ne sont pas connues. Et souvent de plus affectés sur des niveaux de fonction et d'autonomie inférieurs à leur poste en DDI.

En fonction des ministères, des effectifs, des cibles, les agents sont maintenus dans une situation précaire. Plus dans l'organigramme de leur service d'origine... mais pas encore vraiment gravés dans le marbre de celui des SIDSIC...

Réponse de l'administration : l'administration reconnaît explicitement que l'engagement initial de « sanctuarisation » des effectifs correspondait en fait... à ce que les effectifs transférés au sein des SIDSIC ne baissent pas plus que ceux des DDI ! Nouvelle définition du terme que nous enregistrons pour les prochaines fois où il serait employé à notre attention !

Un bilan précis en la matière ne pourra nous être présenté à partir d'un échantillon d'affectation de 80% des agents. Sachant que l'on parle ici et là d'une baisse proche ou supérieure à 10% depuis la photographie initiale « 2011 » !

Les délais de production des arrêtés d'affectation individuels seraient liés pour l'administration aux circuits administratifs ministériels.

FO a réaffirmé à cette occasion la nécessité d'information des CAP compétentes et s'insurge contre toute velléité des chefs de services et Préfets d'émettre des avis défavorables à une demande de mutation au motif d'une affectation récente au sein du SIDSIC. La DISIC a indiqué être demandeuse de toute remontée de difficulté en la matière.

H Pour que l'ensemble des modalités de gestion et de rémunération des agents positionnés en SIDSIC fasse l'objet d'un alignement vers le haut... sans recul comme en matière de droit de grève !

Réponse de l'administration:

La DISIC indique s'intéresser à la question de la valorisation des parcours professionnels des informaticiens, en lien avec la DGAFP. Verbatim : **"Batir une ambition pour les informaticiens de l'État : il n'y a que comme cela que l'on arrivera "**.

Sans pour autant s'engager sur un calendrier concret...

Les questions relatives à la gestion RH des SIDSIC seraient par ailleurs au cœur de la mission inter-inspection en cours sur les mutualisations, en particulier les SIDSIC. De quoi craindre une nouvelle fois que derrière de bonnes questions soient apportées de mauvaises réponses ?

H La possibilité pour les agents des DDI de bénéficier des modalités ouvertes par le RI de leur DDI "d'origine", au moins à titre transitoire (le temps qu'une convergence positive entre RI)

Réponse de l'administration : Bien que les éléments présentés en séance à la demande des organisations syndicales démontrent certains écarts entre régimes DDI et préfecture (au bénéfice du régime DDI sur certains volets), l'administration confirme que le règlement intérieur applicable est à ce stade celui des préfectures. Et ce sans possibilité de bénéficier de mesures transitoires en attente d'une nécessaire harmonisation vers le haut des RI. Perspective abordée pour le moins timidement par le ministère de l'Intérieur...

Face à la pression des organisations syndicales, la DISIC propose la mise en place d'un groupe de travail dédié associant l'ensemble des acteurs concernés.

(pour accéder au document comparatif présenté en séance : [cliquez ici](#))

H que les personnels issus des DDI ne soient pas inscrits « de force » dans les dispositifs d'astreinte SIDSIC, et puissent bénéficier le cas échéant du régime DDI en matière de rémunération/compensation, en attente d'un chantier d'harmonisation vers le haut

L'administration indique que les agents issus des DDI ne sont amenés à réaliser des astreintes SIDSIC que sur la base du volontariat.

En l'absence d'instruction écrite à ce stade, FO a demandé et obtenu que la prochaine version du guide RH SIDSIC intègre ce point.

H les conventions de service doivent être fournies aux organisations syndicales au niveau local. En effet, dans ces conventions sont traités des points concernant le personnel relevant du CHS ou du CT local.

Réponse de l'administration: Une communication sera faite en ce sens.

H La mise en place d'un comité technique spécifique aux SIDSIC (à l'instar de celui des DDI) permettant de réellement traiter les préoccupations des personnels aujourd'hui orphelins d'instance formelle de dialogue social

Réponse de l'administration: l'administration souscrit à l'analyse de FO identifiant un vide en matière d'instance nationale de dialogue social suite à la mise en place des SIDSIC. Ce point est à l'étude.

Prochaines échéances:

Bi-latérales avec chaque centrale syndicale sur la stratégie de l'État en matière de système d'information et de communication,
Groupe de travail sur les règlements intérieurs,
Groupe de suivi SIDSIC en juin.

Vos représentants FO lors de cette réunion d'information :

Laurent Janvier, DDT du Loiret (FO équipement, environnement, transports et services),
Joël Cange, DDTM du Nord (FO équipement, environnement, transports et services),
Thierry Eleouet, DDPP du Morbihan (FO administration générale de l'Etat)

Avec nos camarades du SNFOSICMI, la défense de l'ensemble des agents des SIDSIC a une nouvelle fois été portée de manière unitaire !

Fédération de l'Administration Générale de l'État – <mailto:contact@fagefo.fr>
Fédération de l'Enseignement, la Culture et la Formation Professionnelle – fneccpfo@fr.oleane.com
Fédération de l'Équipement de l'Environnement des Transports et des Services – contact@fets-fo.fr
Fédération des Finances – fo-finances@wanadoo.fr

46 rue des Petites Écuries – 75010 Paris